

## Relevé de décisions

RÉF. **Bulac/06/032** AFFAIRE SUIVIE PAR Marie-Lise Tsagouria  
TÉL. +33 (0)1 53 46 15 60 MÉL. marie-lise.tsagouria@bulac.sorbonne.fr

DATE 6 avril 2006

RÉUNION **Conseil scientifique  
du 9 décembre 2005**

PARTICIPANTS

Natalia AVTONOMOVA	Isabelle NECTOUX
Jean-Louis BACQUÉ-GRAMMONT	Daniel RENOULT
Peter COLVIN	Marie-Lise TSAGOURIA
Jean-Pierre DRÈGE	
Gérard FUSSMAN	
Maurice GARDEN	
Pierre GONNEAU	
Serge GRUZINSKI	
Bernard HOURCADE	
Françoise HOURS	
Marie-Claude MAUREL	
Cheng PEI	
Jean-Louis TRIAUD	
Petra WERNER	
Jan Just WITKAM	

EXCUSÉS

Jan BREMAN  
Salem CHAKER  
Gilles DELOUCHE  
Éric SEIZELET  
Xiaohong XIAO-PLANES

PROCHAINE RÉUNION **9 juin 2006 à 9 heures**  
à la **Bibliothèque nationale de France** (salle à préciser)

ORDRE DU JOUR

1. **Présentation des nouveaux membres du conseil scientifique**
2. **Approbation du compte rendu de la réunion du 3 juin 2005**
3. **Avancement général du projet**
4. **Périodiques vivants : point sur l'existant**
5. **Partenariats : quels partenaires, quels objectifs, quelles méthodes de travail ?**



Maurice Garden remercie chaleureusement le Collège de France d'avoir bien voulu accueillir la réunion du conseil scientifique de la BULAC dans son salon d'honneur.

Gérard Fussman prononce quelques mots d'accueil au nom de M. Jacques Glowinski, administrateur du Collège de France. En l'absence de M. Glowinski, M. Michel Zink, vice-administrateur assistera au déjeuner.

## **1. Présentation des nouveaux membres du conseil scientifique**

Jean-Louis Triaud, professeur à l'Université de Provence, et Gilles Delouche, professeur à l'INALCO, ont été nommés membres du conseil scientifique de la BULAC lors de la séance du conseil d'administration du 4 novembre 2005.

Jean-Louis Triaud indique que le dialogue s'est engagé avec la BULAC en février dernier dans le cadre du réseau thématique programmé (RTP) Afrique. Les représentants du RTP souhaitent que l'Afrique entre de plain-pied dans le projet BULAC. Il souligne, à titre d'exemple, la pauvreté extraordinaire en France des collections sur l'Afrique du Sud et insiste sur l'importance des travaux à mener pour constituer une véritable bibliothèque des Afriques.

## **2. Approbation du compte rendu de la réunion du 3 juin 2005**

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

## **3. Avancement général du projet**

Daniel Renoult informe les membres du conseil que l'État a inscrit pour sa part, en 2006, les autorisations de programme (AP) nécessaires au lancement des travaux. Il est à espérer que la Région Île-de-France puisse en faire autant.

Marie-Lise Tsagouria présente sous forme de diaporama l'état actuel des études d'architecture, parvenues au stade d'un avant-projet détaillé (APD) validé.

A la question sur le mode de circulation des documents au sein du bâtiment, il est répondu qu'aucune installation de transport automatique n'est prévue. Toutes les circulations verticales et horizontales ont été condensées autant que possible pour faciliter le transport des documents.

Concernant l'importance des équipes nécessaires, il est indiqué que les espaces professionnels de la bibliothèque ont été programmés pour accueillir 120 à 130 personnes, sans préjuger du nombre de moniteurs étudiants ou vacataires nécessaires au fonctionnement des salles de lecture. Pour la maintenance du bâtiment et les services internes communs, est prévue une équipe unique INALCO-BULAC d'une dizaine de personnes.

Quand les magasins seront entièrement remplis (échéance prévue à 20 ou 30 ans) et après un travail approfondi de désherbage, la solution sera de faire appel au Centre technique du livre de l'enseignement supérieur (CTLes) pour le stockage des collections les moins consultées.

Gérard Fussman suggère de procéder dès les premières années de fonctionnement de la BULAC au stockage au CTLes des ouvrages les moins consultés.

## **4. Périodiques vivants : point sur l'existant**

Une note synthétisant les données existantes sur les périodiques vivants a été transmise aux membres du conseil avant la réunion. Les principaux éléments en sont rappelés par Isabelle Nectoux. En séance est



également distribuée la liste complète des périodiques identifiés comme vivants dans les bibliothèques membres du projet BULAC, soit 3 104 titres.

Jean-Pierre Drège soulève la question de la gestion des abonnements doublons et de la poursuite des échanges avec les revues produites par les institutions : pour Maurice Garden, ces points doivent être traités, titre par titre, dans le cadre des groupes de travail sur la politique documentaire.

Peter Colvin suggère pour gagner de la place d'éliminer toutes les collections papier qui se trouvent dans JSTORE.

Natalia Avtonomova constate la grande faiblesse des périodiques russes vivants et incite à reprendre des abonnements pour différents titres académiques.

Pierre Gonneau propose de comparer la liste des titres avec celle de l'université Paris IV pour établir quels sont les titres effectivement vivants.

Pour Gérard Fussman, il est essentiel de constituer des collections complètes de toutes les grandes revues. En revanche, on peut se dispenser le plus souvent des revues de « prestige » qui fleurissent en quantité, mais sur des durées très courtes et avec des contenus de peu d'intérêt. Quant aux *newsletters*, elles n'ont pas d'autre intérêt scientifique que l'étude de l'institution qui les a produites.

Bernard Hourcade développe l'idée que les équipes de recherche doivent jouer un rôle de sas et de tri dans la collecte de ce type de documentation : les *newsletters* pourraient, par exemple, être conservées un certain temps dans les laboratoires, afin de déterminer leur importance réelle et l'intérêt de leur conservation par la BULAC. Il sera indispensable de déterminer les bonnes limites entre la fonction documentaire des équipes de recherche et de la BULAC. Il lui paraît intéressant aussi que les laboratoires restent dépositaires de certaines collections usuelles en double.

Pierre Gonneau rappelle qu'il existe souvent aussi des sites internet, parallèles aux *newsletters*, mais qu'ils disparaissent vite. Des petites revues publient parfois des sources que l'on ne retrouvera pas dans les grandes revues.

Devant la relative médiocrité de la situation des périodiques vivants, Maurice Garden juge vraiment urgent que les groupes de travail politique documentaire prennent le problème à bras le corps et espère une collaboration intense des chercheurs pour la constitution de ces collections.

Gérard Fussman suggère que soit lancée sur ce sujet une enquête écrite auprès de tous les membres de la BULAC.

Serge Gruzinski est d'avis qu'il y aurait aussi intérêt à consulter le Musée du Quai Branly pour connaître la démarche qui a été employée afin de sélectionner en deux ans 116 titres de périodiques vivants, 20 000 monographies, ainsi que de nombreux documents audiovisuels.

Daniel Renoult conclut sur le risque d'embolie documentaire quand une bibliothèque veut tout faire. Il faut traiter le sujet de manière qualitative : établir la liste de ce qu'il faut vraiment, en chiffrer le coût, comparer avec le budget disponible et arbitrer en conséquence ce que doivent être les objectifs de la BULAC.

## 5. Partenariats : quels partenaires, quels objectifs, quelles méthodes de travail ?

Pour aborder ce thème, Maurice Garden rappelle que la BULAC ne sera pas seule sur le terrain de l'orientalisme, qu'elle a des lacunes et qu'il convient donc de collaborer avec d'autres établissements documentaires. À Paris, deux institutions s'imposent pour entamer ce travail : le Collège de France et la



Bibliothèque nationale de France. D'autres discussions pourront ensuite être ouvertes, tant en France qu'à l'étranger.

#### ❖ *Collège de France*

Pour préciser le contexte dans lequel s'inscrit le projet de convention-cadre entre le Collège de France et la BULAC, Gérard Fussman donne un rapide aperçu historique des études orientalistes en France. Elles se sont développées au Collège de France au XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles, époque où se sont constituées les très importantes collections des bibliothèques du Collège. En 1972 se produit un changement radical avec le rattachement au Collège des instituts spécialisés de la Sorbonne (études indiennes, chinoises, japonaises... puis coréennes et tibétaines), l'ensemble étant localisé avenue du Président Wilson. La fin de la période coloniale, l'explosion du public font prendre le pas aux études contemporaines. Les études classiques déclinent et voient leurs moyens menacés. Il est donc important pour le Collège de France de s'inscrire dans différents projets de partenariat (CNRS, ENS, BULAC...), en remettant à plat le rôle que doivent jouer les bibliothèques du Collège. La réforme proposée en 2005 a été acceptée en six mois par les professeurs : elle prévoit notamment une entrée complète du Collège de France dans SUDOC, en prenant appui sur les moyens techniques développés par la BULAC, tout en maintenant une forte implication des professeurs et des chercheurs. La coopération avec la BULAC permettra de pérenniser des collections qui auraient pu être menacées, ce d'autant mieux qu'une ligne sera clairement tracée entre les deux établissements pour les développements documentaires à venir.

Maurice Garden propose de procéder à l'examen du projet de convention. Il souligne l'importance de la représentation mutuelle dans les conseils scientifiques du Collège de France et de la BULAC.

Daniel Renoult se réjouit que le travail de concertation mené depuis plusieurs années avec le Collège ait permis d'aboutir à ce texte qui traite de tous les aspects d'une collaboration déjà largement initiée.

En l'absence de remarques, le projet de convention-cadre entre le Collège de France et la BULAC est approuvé par le conseil scientifique. Il sera soumis à l'approbation du conseil d'administration début 2006.

#### ❖ *Bibliothèque nationale de France*

Cheng Pei exprime le souhait que des contacts plus formels soient noués avec la Bibliothèque nationale de France afin d'arriver au même résultat qu'avec le Collège de France. Deux domaines intéressent plus particulièrement la BNF : le catalogue multi-écritures interrogeable en écritures non latines, la documentation électronique dans le domaine orientaliste. Le seul projet de la BNF dans ce domaine porte sur la numérisation des manuscrits de Dun Huang ; il y aurait donc un grand intérêt à construire en commun un projet de bibliothèque numérique. Un troisième sujet pourrait être traité en commun en 2006 : l'analyse des collections de périodiques.

Petra Werner évoque l'exemple allemand de collaboration sur les documents électroniques : La Staatsbibliothek de Berlin négocie une licence nationale pour le domaine chinois, la Staatsbibliothek de Munich négocie pour le monde slave... La tâche est très difficile tant techniquement que financièrement. La question de l'accès à distance pour les lecteurs pose un véritable problème.

#### ❖ *École pratique des hautes études*

Jean-Pierre Drège aborde la question de la participation de l'EPHE au projet BULAC : l'incertitude qui pèse actuellement sur l'avenir matériel de cet établissement, qui se projetait initialement sur la ZAC Paris-Rive-Gauche, le conduit à restreindre l'engagement de ses bibliothèques dans la BULAC.

Pour Daniel Renoult, c'est la logique scientifique qui doit primer. Il rappelle également l'engagement de l'État et de la Ville de Paris sur la phase recherche. En revanche, il est certain qu'aucun



établissement ne pourra s'installer entièrement dans le bâtiment construit en seconde phase, il sera donc nécessaire de faire des choix.

Pierre Gonneau réaffirme néanmoins que l'EPHE est très sollicitée pour se définir en tant qu'établissement.

Bernard Hourcade rappelle que cette discussion a été déjà eu lieu à plusieurs reprises et que, même si l'EPHE doit trouver son identité, il est aussi essentiel de définir le contour de cette « maison de la recherche » afin d'occuper solidement le terrain.

Gérard Fussman est d'opinion que la BULAC devrait se réjouir de ne pas avoir à accueillir les fonds occidentaux de l'EPHE qui ne font guère partie de son contour documentaire.

Daniel Renoult manifeste le souci que les adhérents du GIP BULAC restent engagés dans le projet. Maurice Garden soutient cette position en soulignant la nécessité de relancer et de conforter la seconde phase du pôle Langues et civilisations.

#### ❖ *Ministère des affaires étrangères*

Jean-Louis Triaud signale que, dans les bibliothèques universitaires américaines, des spécialistes à double compétence (recherche + bibliothéconomie) sont envoyés en mission pour collecter la documentation sur le terrain. Cette pratique manque en France et beaucoup de matériaux nous échappent. Il regrette que très souvent les chercheurs en mission ne soient pas conscients de l'intérêt de ce genre de collecte et de l'importance de constituer un capital documentaire.

Selon Bernard Hourcade, une solution pourrait être de recourir aux instituts français à l'étranger, notamment pour analyser l'intérêt des « petites » revues publiées localement et les signaler ensuite à la BULAC.

Gérard Fussman suggère que l'on demande au ministère des affaires étrangères de nommer un représentant de la BULAC dans chacun de ses directoires (qui regroupent les instituts par aire), ce qui permettrait d'établir une coopération directe.

#### ❖ *Université Paris I – Bibliothèque de recherches africaines*

Maurice Garden indique que les discussions sont en cours avec l'université Paris I concernant la participation de la Bibliothèque de recherches africaines au projet BULAC.

Selon Jean-Louis Triaud, l'université juge indispensable de conserver une partie de sa bibliothèque sur place afin de maintenir un lieu de vie et de rencontre pour les équipes. Mais selon lui, ce fonds pourrait être relativement restreint. Dans l'attente d'une décision définitive de Paris I, le groupe de politique documentaire « Afrique » doit poursuivre ses travaux, en associant étroitement les bibliothécaires aux enseignants-chercheurs.

#### ❖ *Musée du Quai Branly*

Le MQB ouvrant en juin 2006, Serge Gruzinski craint que la bibliothèque ne draine tous les moyens et s'en inquiète pour la BULAC.

Daniel Renoult suggère de préparer un accord de partenariat : il existe une forte complémentarité entre BULAC et MQB, notamment sur l'Asie. D'après Serge Gruzinski, le MQB n'a pensé jusque là qu'à un partenariat avec le Musée Guimet. Pour Gérard Fussman, c'est insuffisant, la bibliothèque de Guimet est uniquement tournée vers l'histoire de l'art, il faut élaborer un triple partenariat : MQB-Guimet-BULAC.



D'une manière générale, Daniel Renoult rappelle qu'il appartient au conseil scientifique de désigner les établissements à approcher en priorité. Outre ceux déjà cités, des pistes sont sans doute à suivre :

- en province : Aix, Marseille, Bordeaux...
- avec l'Agence bibliographique de l'enseignement supérieur, notamment pour le catalogue collectif « Afrique »
- à l'étranger : SOAS, Prague, Varsovie, Helsinki...

Gérard Fussman exprime l'inquiétude que la BULAC ne finisse par faire que tout ce que les autres établissements ne veulent pas faire.

Maurice Garden est optimiste, la question est à aborder sous l'angle du partenariat et de la coopération, pas de la mise en dépendance. Après la mise en place du partenariat avec le Collège de France, il faudra multiplier les contacts en 2006 :

- BNF
- MQB
- INHA
- BDIC
- Musée Guimet (en fonction de la collaboration existant déjà avec l'EFEO)
- Aix-en-Provence (Afrique + monde arabe)
- Société asiatique
- Instituts français à l'étranger
- SOAS

... tout en gardant à l'esprit que la BULAC est encore virtuelle, ce qui ne facilite pas la mise en place d'actions de coopération très concrètes.

La prochaine séance du conseil scientifique est fixée au 9 juin 2006.